



INTERCO SPP

Temps de travail dans la fonction publique : la **CFDT** s'opposera à tout passage en force

mai 2016

Le rapport Laurent publié le 26 mai 2016 le souligne : si les agents publics travaillent en moyenne un peu moins que les salariés du privé, ils sont soumis à davantage d'astreintes, de travail de nuit, des dimanches et des jours fériés. Les missions et réglementations sont de plus en plus lourdes et complexes, les usagers de plus en plus exigeants – c'est leur droit –, les moyens de plus en plus contraints et les agents, très majoritairement, donnent sans compter et bien souvent sans décompter, malgré les comptes épargne-temps qui gonflent et les heures supplémentaires qui s'accumulent.

Concernant particulièrement la fonction publique territoriale, la **CFDT** tient à rappeler que les durées du temps de travail ont été négociées, parfois dès les années 1980, pour partager le travail et donc créer des emplois, élargir les plages d'ouverture des services, samedis compris. Il n'y a pas de « dérogation aux 1607h » mais des accords signés, souvent après d'intenses consultations des personnels et négociations avec les organisations syndicales.



S'il fallait y revenir, ça ne pourrait donc être qu'en rouvrant de larges négociations pour déboucher sur la signature de nouveaux protocoles d'accord. La **CFDT** s'opposera à tout passage en force et des contreparties devront être trouvées, par exemple en termes de droits à formation comme le suggère le rapport, reconnaissance de temps de réunions d'équipes et d'expression des agents, mais aussi meilleures indemnisations du travail à horaires atypiques, etc.

La **CFDT** pense aussi aux plus de 200 000 agents, fonctionnaires ou contractuels de la fonction publique territoriale, qui travaillent à temps non complet (ou temps partiel subi) : c'est d'abord à eux qu'il faut permettre de travailler davantage pour qu'ils puissent vivre avec un salaire décent.

Notre organisation syndicale ne veut pas occulter le véritable sujet qu'est le contenu du travail lui-même. Elle veut, avant tout, faciliter, porter et représenter la parole des agents qui rendent le service au public, qui savent le mieux en parler.

La qualité et l'efficacité du service public dépendent bien davantage de l'organisation et du sens du travail, de la considération portée aux agents publics et de la motivation qu'ils y trouvent, que du temps qu'ils y passent.